



PROCÈS-VERBAL N° 02

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : jeudi 06 août 2026

Présent(s) :

MM. Patrick SCALA (Président CRTIS) , BULLY Patrice, ALCOVERRO Pierre, TOURREL Jean-Claude , MBEG NDENGA Patrice

Excusé(s) :

Assistent : VOLTZ Loris, Référent administratif

Référent Sols Sportifs : Pierre ALCOVERRO

Référent Eclairage : Jean-Claude TOURREL

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

NICE - STADE BOB RÉMOND - NNI 60880401

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T4 SYN :

- Rapport de visite

Elle indique que la présence du pan de synthétique recouvrant la plaque d'égout devra être présent lors de chaque rencontre Officielle afin de satisfaire l'obligation d'une zone de sécurité de 2,50 mètres en périphérie de l'aire de jeu.

La Commission regrette l'absence de transmission des tests in situ initiaux conformes à la réglementation, elle demande que ces derniers lui soient transmis dans les meilleurs délais.

Au regard de la réglementation fédérale, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T4 SYN jusqu'au 06/04/2027, date fixée pour la levée de réserve et transmettre les résultats photométriques conformes des tests in situ pour le niveau demandé.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

LA LONDE LES MAURES - STADE GUILLAUMONT - NNI 830710101

Cet éclairage était classé en E7.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de classement

Type de Sources lumineuses : **Iodures Métalliques**

- Eclairage moyen : 161 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.42
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.68

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/08/2028.

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

MARSEILLE - STADE FRANCINE LOO - NNI 132090501

Cette installation était classée T6 jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de retrait de classement de l'installation :

- Formulaire de classement avec demande de retrait de classement

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le retrait de classement de l'installation sportive jusqu'au 06/08/2036.

MARSEILLE - STADE JEAN ESMIOL - NNI 132150801

Cette installation était classée T7 jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de retrait de classement de l'installation :

- Formulaire de classement avec demande de retrait de classement

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le retrait de classement de l'installation sportive jusqu'au 06/08/2036.

MARSEILLE - STADE MARCEL GEOFFROY - NNI 132140401

Cette installation était classée T7 jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de retrait de classement de l'installation :

- Formulaire de classement avec demande de retrait de classement

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le retrait de classement de l'installation sportive jusqu'au 06/08/2036.

MARSEILLE - STADE MARINE BLEUE - NNI 132140101

Cette installation était classée T6 jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de retrait de classement de l'installation :

- Formulaire de classement avec demande de retrait de classement

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le retrait de classement de l'installation sportive jusqu'au 06/08/2036.

MARSEILLE - STADE S.P.A.T. CABUCELLE - NNI 132150701

Cette installation était classée T6 jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de retrait de classement de l'installation :

- Formulaire de classement avec demande de retrait de classement

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le retrait de classement de l'installation sportive jusqu'au 06/08/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

